



Damery, le 04/04/2024

INFORMATIONS :

- ✓ Le centre aura lieu du 8 au 26 juillet 2024
- ✓ **Attention : Le nombre de places est limité !**
- ✓ Le centre est ouvert en priorité aux enfants scolarisés à Damery. L'inscription des enfants hors regroupement pédagogique reste possible dans la limite des places disponibles.
- ✓ L'inscription se fait à la semaine avec ou sans repas.
- ✓ Horaires de 8h à 11h30 et de 13h20 à 18h
(Possibilité de déposer son enfant jusqu'à 9h et de le récupérer à partir de 17h),
- ✓ Les élèves de maternelle seront accueillis à l'école maternelle et ceux de primaire à l'école primaire.
- ✓ Aucune inscription ne sera prise en compte après le **26 AVRIL 2024**.

IMPORTANT :

Cette année un séjour à Gérardmer est organisé du mardi 16 au vendredi 19 juillet pour **40 enfants scolarisés en élémentaire**. Si les inscriptions n'atteignent pas le nombre de 40 enfants, le voyage sera proposé aux enfants scolarisés en maternelle qui sont âgés de 6 ans révolus à la date du séjour. Les enfants d'élémentaire qui ne souhaitent pas y participer ne pourront pas être accueillis au centre de maternelle.

TARIFS SEMAINE :

REVENUS MENSUEL	Tarifs Damery & Regroupement pédagogique	Tarifs Extérieur	Tarif repas du midi
1 à 1 999	66,00 €	71,00€	5,35€
2 000 à 3 499	70,00 €	75,00€	
3 500 à 4 999	74,00 €	79,00€	
5 000 à 99 999	78,00 €	83,00€	

TARIF SEMAINE DU 15 AU 19 JUILLET :

(Pour les enfants partant au séjour à Gérardmer)

REVENUS MENSUEL	Tarifs Damery & Regroupement pédagogique	Tarifs Extérieur
1 à 1 999	263,20 €	289,20€
2 000 à 3 499	264,00 €	290,00€
3 500 à 4 999	264,80 €	290,80€
5 000 à 99 999	265,60 €	291,60€

Tarif du repas du lundi : 5,35€

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ✓ Le dossier d'inscription dûment complété (inscription + fiche sanitaire obligatoire),
- ✓ Les bons vacances MSA et CAF (si vous en bénéficiez),
- ✓ Votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (sauf si déjà fourni lors de la rentrée scolaire).

REGLEMENT :

A réception de l'avis de somme à payer vous devrez choisir un mode de règlement :

- ✓ En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>
- ✓ En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés (liste disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- ✓ Par chèque bancaire, chèques vacances : auprès du Service de Gestion Comptable d'Epernay - 21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.
- ✓ Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Epernay en indiquant les références de la facture.
IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015

A RENDRE EN MAIRIE
AVANT LE VENDREDI 26 AVRIL 2024 DERNIER DELAI.

Avec la participation de la CAF

FICHE D'INSCRIPTION À L'A.L.S.H D'ÉTÉ



Cochez la case correspondante :

- Accueil Maternel (enfant scolarisé en maternelle à la rentrée de sept.2023)
 Accueil Élémentaire (enfant scolarisé en élémentaire à la rentrée de sept.2023)

Identité de la famille :

NOM : Prénom :
Adresse :
CP - Ville :

	Père	Mère
<input type="checkbox"/> Portable		
<input type="checkbox"/> Travail		
<input checked="" type="checkbox"/> Mail (Obligatoire)		

N° Allocataire : C.A.F M.S.A Autre

Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :
Date de naissance : Classe :

Inscriptions : Cochez les semaines souhaitées

Semaine du 8 au 12 Juillet

Cochez les jours de cantine souhaités

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI



Semaine du 15 au 19 Juillet

Cochez les jours de cantine souhaités

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Semaine du 22 au 26 Juillet

Cochez les jours de cantine souhaités

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Informations diverses :

Personnes autorisées à reprendre l'enfant :

.....
.....

Pour la primaire : Mon enfant repart : Seul Accompagné

Pour la maternelle : Mon enfant fera la sieste : OUI NON
(dans ce cas, il doit arriver à 13 h 20 précises)

Autorisations Parentales :

Monsieur, Madame (NOM -Prénom)

en confiant leur enfant (NOM -Prénom).....

à l'ALSH de Damery et son service de restauration :

- S'engage à respecter le règlement intérieur et sa charte de bonne conduite.
- Autorisent dans le cadre pédagogique (site internet, union, bulletin municipal ...) l'utilisation des photos de mon enfant prises au cours d'activités.
- Autorisent les responsables d'encadrement à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident et à évacuer l'enfant vers le centre hospitalier le plus proche (Epernay).
- Autorisent les responsables d'encadrement à distribuer les médicaments sur prescription médicale dans le cadre d'un P.A.I.

Date et signature des parents :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

1 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical Oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants
 (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) oui non Service restauration scolaire/Mairie déjà informé
 (Joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui non

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date : Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

La restauration scolaire située au 4 rue de Tarbes à Damery est ouverte les midis : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi en période scolaire ainsi que les jours d'encadrement périscolaire et ALSH.

FRÉQUENTATION :

Tous les enfants scolarisés à DAMERY, dont les parents le désirent dans la mesure des places disponibles.

INSCRIPTIONS :

Si les parents souhaitent que leur enfant déjeune au restaurant scolaire, ils doivent l'inscrire chaque année auprès du secrétariat. L'inscription est obligatoire. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être reçu. Pour les parents séparés qui souhaitent une facturation séparée, merci de le préciser sur l'inscription et d'indiquer vos semaines de garde alternée.

Pour les enfants inscrits, **tout changement doit être signalé avant la fin du mois en cours pour le mois suivant**. Aucun changement ne sera accepté dans le mois en cours. En cas de non-respect de cette nouvelle règle le service sera automatiquement facturé à la famille (périscolaire et cantine), sauf pour raisons médicales.

En cas de maladie, il faudra fournir un certificat du médecin, dans tous les cas, **un délai de carence de 3 jours est instauré** (délai nécessaire pour annuler les repas auprès de notre fournisseur).

En cas de sortie scolaire ou grève, les parents doivent annuler la cantine auprès de la mairie. Privilégiez l'envoi des modifications sur le mail de la mairie : mairiededamery@wanadoo.fr. En cas d'absence imprévue du professeur, le repas sera facturé.

PAIEMENT :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal de Damery.

Le tarif du périscolaire midi étant basé sur les revenus mensuels des parents, il est important que le secrétariat dispose des revenus de l'année N-2 à fournir en fin de chaque année scolaire avec les inscriptions pour la prochaine rentrée.

A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

La facturation sera faite par le secrétariat à la fin de chaque mois. Vous recevrez courant du mois suivant un avis de somme à payer émis par la trésorerie, vous devrez alors choisir un mode de règlement :

- ✓ En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>
- ✓ En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés (liste disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- ✓ Par chèque bancaire, chèques vacances (pour l'ALSH) : auprès du Service de Gestion Comptable d'Épernay - 21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.
- ✓ Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Épernay en indiquant les références de la facture. IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015

HYGIÈNE :

Lors de l'inscription, les parents doivent signaler tout élément se rapportant à la santé de l'enfant : allergies, régime alimentaire, soins particuliers...

Pour d'éventuelles allergies alimentaires, il est alors vivement recommandé de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Celui-ci s'effectue à la demande des parents et sur présentation d'un certificat médical. Le PAI doit être validé lors d'une réunion de concertation avec les différents partenaires impliqués dans l'accueil de l'enfant. Cette réunion regroupe le représentant de la commune, un représentant de l'établissement scolaire, la famille, le médecin (allergologue, médecin traitant ou scolaire) et les partenaires de la restauration afin de définir les conditions d'accueil de l'enfant. La solution proposée tiendra compte de la sévérité de l'allergie, l'intolérance alimentaire ou l'alimentation thérapeutique de l'enfant (adaptation des menus avec mise en place d'un protocole panier repas fourni par la famille). En cas d'évolution de la pathologie, il est impératif d'actualiser le PAI. Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sans PAI. Les médicaments seront prêts à être utilisés. Il est préférable de demander au médecin traitant d'éviter de prendre les antibiotiques le midi.

En cas de nécessité ou d'urgence l'un des responsables prendra les dispositions nécessaires à la santé de l'enfant (voir autorisation parentale dans l'inscription).

ACCUEIL DES ENFANTS :

A 11 H 30, heure de la sortie des classes, les enfants de l'école maternelle seront regroupés à la porte de la classe pour un appel nominatif ; ceux de l'école primaire seront accueillis dans la cour par le personnel encadrant pour jouer.

Chaque groupe, sous la responsabilité d'adultes se regroupera en rang dans le calme pour effectuer le trajet jusqu'au restaurant scolaire dans les meilleures conditions. Une fois arrivés, après avoir déposé leurs vêtements au vestiaire, les enfants iront aux toilettes et se laveront les mains avant le repas. Puis, ils se rendront à leur place pour prendre leur repas.

REPAS :

Les menus sont affichés dans les écoles, à la cantine et sur le site internet de la commune (www.damery51.fr). Ces derniers étant élaborés par une diététicienne, chaque plat a son importance et il est conseillé d'y goûter. Le repas étant un moment de détente, il est demandé aux enfants de manger dans le calme. Les déplacements à l'intérieur de la salle de restauration ne seront autorisés qu'avec l'accord d'un adulte.

A la suite du repas, les enfants de maternelle retourneront à l'école où ils s'adonneront à différentes activités. Les enfants de primaire seront occupés à diverses activités telles que des jeux individuels, collectifs, dans la cour de l'école primaire ou dans le parc de l'Hôtel de Ville.

DISCIPLINE :

L'enfant devra respecter la charte de bonne conduite (voir charte ci-jointe). L'enfant devra toujours être poli avec les autres enfants et le personnel. Il devra respecter le matériel mis à sa disposition. A table, il devra s'exprimer sans élever la voix, sans insulte, en écoutant les autres.

Le non-respect de ces règles entraînera :

- 1°) une réprimande verbale de l'adulte,
- 2°) à la seconde réprimande, un courrier sera adressé par la Mairie aux parents,
- 3°) à la troisième réprimande, les parents seront convoqués en Mairie et un éventuel renvoi pourra être envisagé.

Le présent règlement vise à ce que l'accueil des enfants se fasse dans le respect de tous, le calme et la bonne humeur.

Après avoir pris connaissance du présent règlement le document à approuver et signer par les parents et les enfants se trouve sur l'inscription de cantine.

Damery, le 11 juillet 2023

Le Maire,

Sandrine MIGNON



CHARTRE DE LA BONNE CONDUITE

Avant le repas

- Je n'amène pas d'effets personnels à la cantine (Jeux, Portable ...)
- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine. Sur le chemin, je ne touche pas aux volets, ni aux sonnettes des habitations.
- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains,
- J'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine,
- Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de commencer mon repas.



Pendant le repas

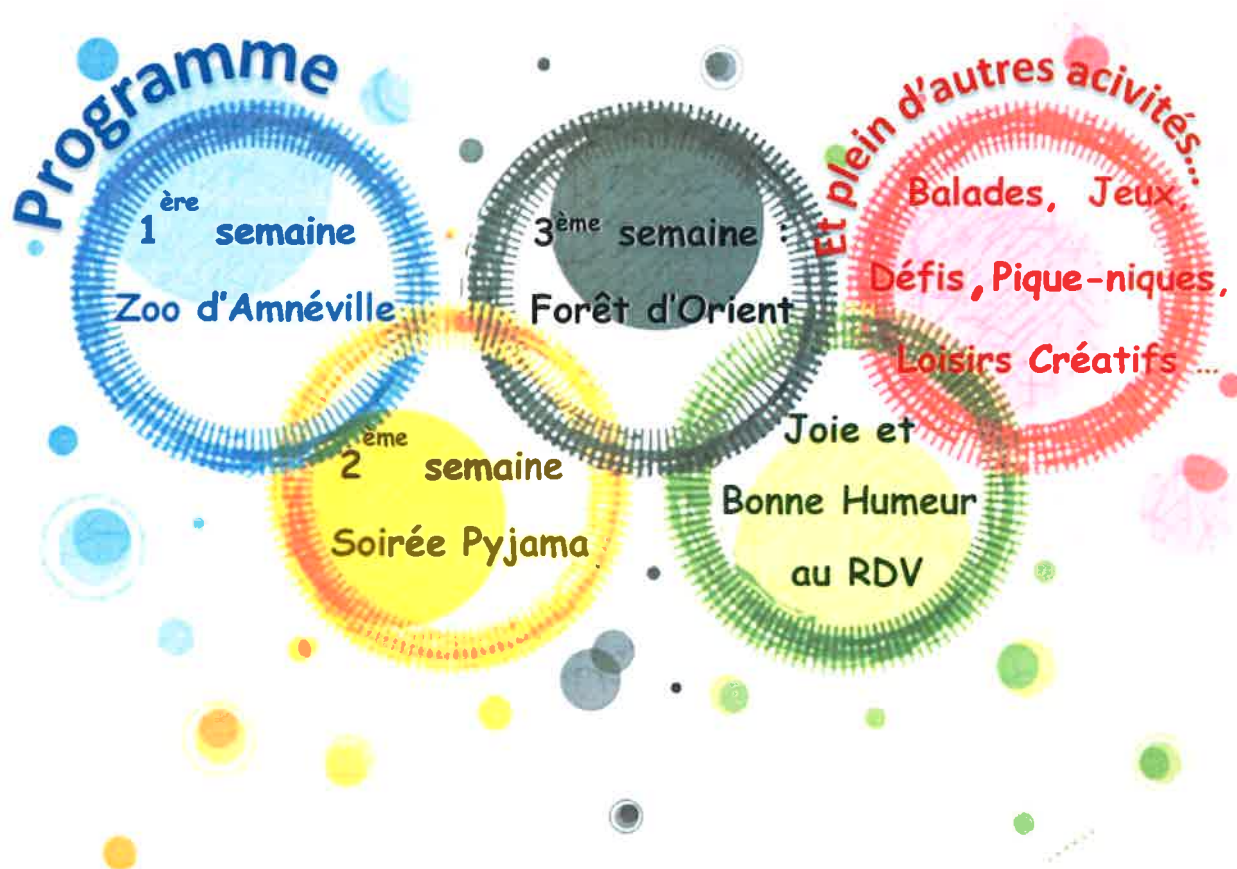
- Je me tiens bien à table,
- Je goûte tous les aliments qui me sont proposés,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je ne crie pas, je ne me lève pas,
- Je respecte le personnel de service et mes camarades

Après le repas

- Je sors de table en silence sans courir.
- J'effectue le retour à l'école dans les mêmes conditions qu'à l'aller.



DU 8 AU 26 JUILLET L'ACCUEIL DE
LOISIRS DES MATERNELLES
PREPARE LES JEUX OLYMPIQUES





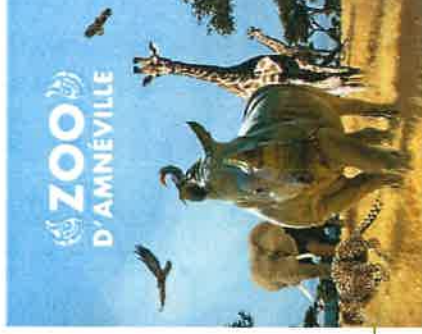
Accueil de Loisirs d'Été des 6-12 ans

THEME : LA NATURE

1^{ère} semaine : (du 8 au 12 juillet)



Zoo d'Amnéville



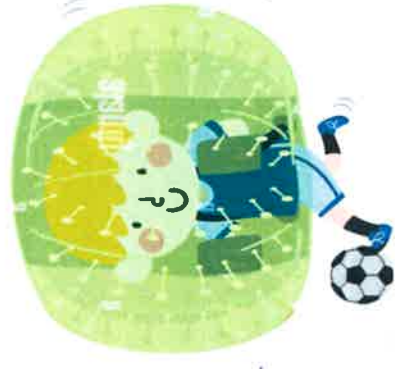
2^e semaine : (du 15 au 19 juillet)

Du 16 au 19 juillet : Séjour dans les Vosges

Hébergement à l'Auberge la Drosera

VTT, Bateau Mouche, Acro-Sphère, Rando

Visite de Gérardmer et d'une confiserie...



3^e semaine :

(du 23 au 26 juillet)

Forêt d'Orient

Bubble Foot,



Petit train...

Et plein d'autres
activités : Balades, Jeux,
Défis, Pique-niques,
Loisirs Créatifs ...



Sous réserve de modifications